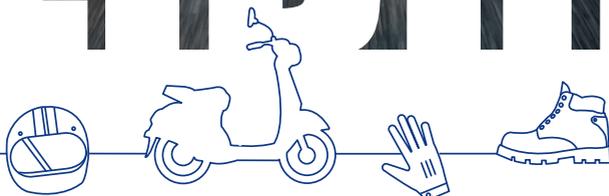


LIBRE



 **association**
PRÉVENTION
ROUTIÈRE


LA PARISIENNE
ASSURANCES

Et vivant

Pour profiter longtemps de ta nouvelle liberté et de ton 2 roues, il y a des incontournables :

Ton casque ●

Tu dois porter un **casque homologué**, bien attaché, de préférence intégral.





● **Toujours être visible**

Il doit y avoir des **bandes réfléchissantes** sur ton casque et idéalement sur tes vêtements si tu circules la nuit ou lorsque la luminosité est faible ! Tu dois également avoir un **gilet jaune réfléchissant** sous ta selle.

● **Concentré et les idées nettes**

Concentre-toi à 100% sur la route plutôt que sur ta musique ou ton téléphone car c'est interdit. Cela te permettra d'entendre ce klaxon qui te prévient d'un danger : le son ambiant est une source essentielle d'informations ! Et à deux roues, la règle c'est **zéro alcool et drogue**. Si tu as prévu de faire la fête, vas-y à pied ou fais-toi emmener !

● **Pas de peau visible !**

Du textile résistant ou du cuir, partout : en cas de chute, c'est la seule protection dont tu disposes. Donc, on enfle un jean et des manches longues pour circuler à scooter ou à moto, pas de négo. **Les gants homologués sont d'ailleurs obligatoires**, pour le conducteur et son passager !

● **Des bonnes chaussures**

À deux roues, seules de solides **chaussures montantes** protégeront tes chevilles en cas de chute.

● **Equiper tes amis**

Si tu veux prendre un copain à l'arrière et qu'il n'a pas de casque supplémentaire, oublie tout de suite ! Pense à sa sécurité : s'il veut monter derrière toi, c'est avec un **casque** et des **gants**, lui aussi.





● **Pour éviter les accidents dus à ton deux-roues et ne pas tomber en panne, il est important de bien l'entretenir :**

contrôle régulièrement l'état et la pression des pneus, le fonctionnement et la propreté des feux ainsi que les freins !

Pour être en règle, il faut toujours avoir sur toi :

- ton BSR ou permis AM
- la carte grise
- l'assurance, avec la vignette collée sur ton cyclo

Pourquoi s'assurer ?

Personne n'est à l'abri d'un accident : tu ne maîtrises pas le comportement des autres. Assuré, tu pourras être remboursé pour réparer ton bolide, ou, si tu es responsable, l'assurance paiera à ta place les dommages causés. Attention, **un scooter modifié ou débridé n'est jamais assuré !**

